

nouvelles
CSM

Numéro

218

23 janvier 85

**Le travail
des techniciens
ambulanciers**

Pas une seconde à perdre!

Reportage pages 3 à 7

Service de l'information
1601, de Lorimier
Montréal H2K 4M5



Agenda du mouvement

Bureau fédéral
Métallurgie
30/01 au 2/02

Conseil fédéral
FESP
30/01 au 2/02

Assemblée générale
CC de Montréal
6/02

Assemblée générale
CC Saguenay
6/02

Bureau confédéral
CSN
13/02 au 15/02

Dans ce numéro

- La condition de travail des techniciens-ambulanciers
- Les négociations dans le secteur public



- Des entrevues avec des travailleurs de Marine Industrie à Sorel
- Plus de petites nouvelles d'un peu partout

Ont participé à la rédaction de ce numéro

Michel Crête
Guy Ferland
Jacques Gauthier
Henri Jalbert
Michel Rioux

Photographies
Archives CSN

Conception graphique
Jean Gladu/Tricycle

Composition
Tricycle Compo

Impression
Interlitho

Distribution
l'équipe de distribution de la CSN
(514) 598-2233

NOUVELLES CSN organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.

Devant l'opposition grandissante au projet de loi 42, le Québec doit suivre l'exemple de l'Ontario

La campagne contre le projet de loi 42 a marqué des points importants au cours de l'automne. Il faut se rappeler que le gouvernement avait la ferme intention de le faire adopter avant les Fêtes. Puis le 18 décembre, le ministre du travail a lui-même évoqué la possibilité du retrait lors du débat en commission parlementaire.

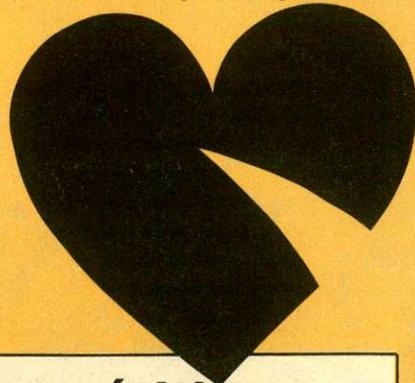
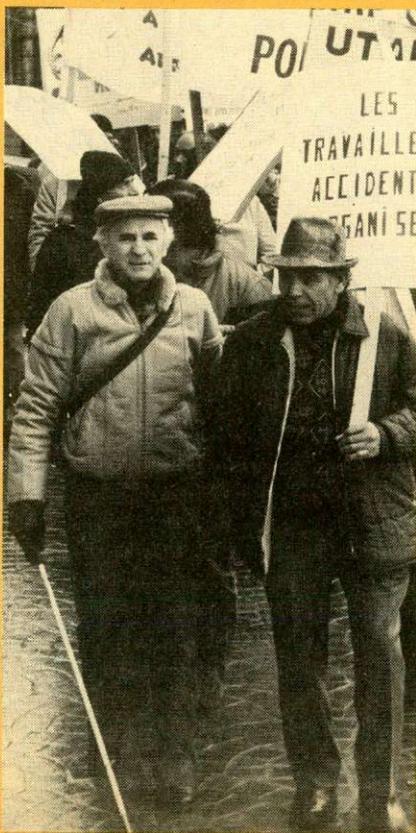
«La loi est contestée, a-t-il dit. Des gens en demandent le retrait. Des pétitions sont déposées quotidiennement à l'assemblée nationale. Je vous réitère que si on n'en veut pas, elle ne sera pas adoptée.» Ces remarques indiquaient jusqu'à quel point le ministre avait été ébranlé par l'opposition grandissante.

L'exemple de l'Ontario

Au retour des fêtes, la coalition contre le projet de loi 42 a demandé au ministre de s'inspirer de l'exemple de l'Ontario, où un projet essentiellement semblable a été retiré après un débat public qui a duré trois ans. Comme au Québec, l'opposition

n'a cessé de grandir à mesure qu'on se rendait compte des conséquences pour les victimes d'accidents et de maladies du travail. Finalement l'été dernier, le gouvernement ontarien a retiré le projet et il a amendé la loi actuelle dans le sens des revendications des victimes: indexation des indemnités, augmentation des bénéfiques aux survivants, création d'un tribunal d'appel indépendant, etc.

«Cet exemple trace la voie au ministre Fréchette, a déclaré le président de la CSN, Gérald Larose. Il doit renoncer à imposer un régime d'indemnisation qui aggraverait la situation déjà difficile des victimes, et amender la loi actuelle autour des consensus qui se sont dégagés à la commission parlementaire, à savoir: le droit à la réadaptation et sa conséquence, le droit de retour au travail; la revalorisation des indemnités qui étaient indexées jusqu'en 1982; la compensation sur la base du diagnostic du médecin traitant jusqu'à ce que la Commission des affaires sociales ait rendu une décision s'il y a contestation. Ces amendements constituent un minimum que le ministre ne peut pas retarder sous prétexte que le projet de loi 42 n'est pas accepté.»



La pétition

La pétition a joué un grand rôle dans la campagne contre le projet de loi 42, comme en font foi les remarques du ministre du travail. Il faut donc continuer de la faire signer. On se procure des copies au conseil central.



Les quelque 600 techniciens-ambulanciers de la région de Montréal, membres du RETAQ-CSN, se battent pour améliorer les conditions difficiles dans lesquelles ils exercent leur profession.

Un journaliste de Nouvelles CSN est monté dans une ambulance durant deux quarts de travail pour mieux connaître leur vie de tous les jours.



Reportage

La vieille dame était «code»...

Par Henri Jalbert

En mettant les pieds dans l'ambulance, l'anxiété qui me tenait disparaît subitement. Le calme et le sourire de Chantal et de François ont produit leur effet.

On démarre. Un appel radio est lancé vers le centre de coordination d'Urgence Santé. Vingt-trois heures cinq. L'ambulance 221 est maintenant disponible dans Laval ouest.

Le répartiteur d'Urgence Santé nous signale l'intersection où nous devons nous rendre, et rester en disponibilité.

À vingt-trois heures trente-sept, l'appel arrive. Un 10-30! Un appel d'extrême urgence, de ceux où on utilise girophares et sirènes.

Outre l'expression 10-30, la seule information disponible est l'adresse où nous devons nous rendre. À vingt-trois heures trente-neuf, nous y sommes. Chantal et François se précipitent à l'intérieur de la maison qui sert de centre d'accueil pour des personnes âgées.

Dans l'entrée, quelqu'un crie: «dépêchez-vous, je crois qu'elle est morte!» Et elle indique la première pièce à gauche, une vaste chambre à deux lits. Sur l'un deux, une femme âgée, inanimée, victime d'un arrêt cardiorespiratoire, un «code» selon l'expression utilisée dans les milieux de la santé.

Pas une seconde à perdre. Ils savent quoi faire. La vieille dame est déposée sur le plancher. Commencent les soins d'urgence: respiration artificielle et massage cardiaque.



Tout s'est passé très vite. La trousse, la bonbonne d'oxygène, l'appareil de succion portatif, tout est là. Chantal et François, tout en continuant à donner les soins d'urgence, demandent à la «préposée» de l'établissement les précieuses informations nécessaires: depuis combien de temps est-elle dans cet état? Où est la liste de ses médicaments? Que s'est-il passé dans les minutes qui ont précédé? Toutes ces informations sont importantes pour le médecin qui s'en vient.

La vieille dame était «code» depuis cinq minutes. La liste des médicaments est déposée sur un lit.

La «préposée» et quelques pensionnaires se retirent dans le couloir. Seule une vieille dame demeure. Visiblement, elle partage cette chambre avec celle qui est inanimée. «J'ai quatre-vingt-huit ans», répète-t-elle sans cesse.

De longues minutes s'égrènent. Finalement, on entend le bruit d'une sirène et par la fenêtre, on voit briller les girophares d'un autre véhicule. Une médecin et un autre technicien-ambulancier se précipitent à leur tour dans la chambre.

La vieille dame est intubée; un soluté posé sur son bras. Par le joint de caoutchouc de la tubulure du soluté, la médecin peut ainsi injecter avec une seringue les médicaments exigés.

Les médicaments sont toujours prêts. Le troisième technicien-ambulancier, celui qui accompagne la médecin, sait à l'avance les médicaments qui seront prescrits: il connaît sa profession.

Entre la préparation de deux seringues, il a eu le temps de «partir une deuxième ligne de soluté» dans l'autre bras. Mais la vieille dame ne reviendra pas. Trop tard.

Pendant quelque quarante minutes, Chantal et François se sont relayés pour le massage cardiaque. Sans arrêt. Une fois l'inévitable constaté, les techniciens replacent le corps sur le lit, remplissent les formulaires d'usages, expliquent aux occupants du centre les règles à suivre et partent avec leurs trousse et appareils.

LE 221 EST À NOUVEAU DISPONIBLE

De retour dans l'ambulance, tout est rangé à sa place. Il y a quelques secondes de silence, comme si personne n'osait parler le premier.

L'ambulance démarre. François rejoint le répartiteur par radio. On nous assigne à un nouveau point d'attente. Le 221 est à nouveau disponible.

Une remarque, lancée peu après que Chantal et François eurent constaté qu'il s'agissait d'un «code» m'avait frappé, «Si on avait un moniteur cardiaque...» mais les moniteurs cardiaques sont réservés aux véhicules médecins. Est-ce que cela aurait pu changer le cours des choses? On ne le saura jamais dans ce cas-là, mais une autre fois...

Avec un moniteur, on peut voir les activités cardiaques d'une personne; on peut obtenir un électrocardiogramme pour étudier et pouvoir évaluer les activités cardiaques; enfin, le moniteur portatif utilisé en urgence pré-hospitalière est muni d'un défibrillateur qui peut sauver un patient d'une mort certaine dans le cas, par exemple, de fibrillation ventriculaire.

Dans d'autres endroits, entre autres aux États-Unis, dans l'Ouest canadien, dans le Toronto métropolitain, le scénario se serait déroulé différemment.

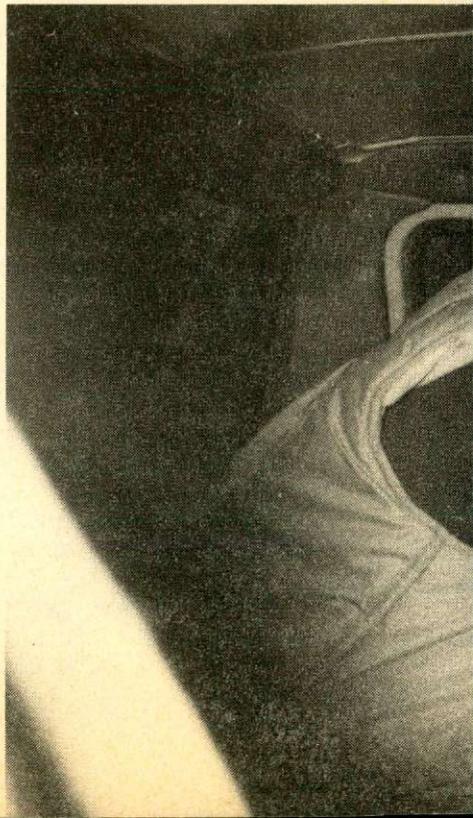
Une équipe de techniciens-ambulanciers (qu'on appelle également des techniciens médicaux d'urgence ou des

paramédicaux) aurait eu en sa possession un moniteur cardiaque de réanimation, l'aurait installé puis branché par radio à un centre médical, d'où un médecin aurait pu donner instantanément ses directives. Que de précieuses minutes auraient ainsi été sauvées, mais le Québec n'a pas évolué au même rythme que certains de ses voisins.

Aurait-on pu ainsi sauver la vieille dame? Encore une fois, on ne le saura jamais.

En allant à notre nouveau point d'attente, j'ai demandé à Chantal et François à quel moment ils avaient constaté la mort de la vieille dame. Je n'ai jamais eu de réponse. J'ai compris par la suite que ma question était déplacée. Quand on vit de l'espoir de sauver la vie, on ne répond pas à une question sur la mort après qu'elle soit survenue.

Il n'y eut pas d'autres appels durant cette nuit du 18 au 19 janvier. Une nuit plus tranquille que d'autres, où un «code», une crise d'angine, un incendie ou un accident de la route peut survenir à tout moment. Nous avons donc passé le reste de la nuit en «stand by», à attendre... et à discuter. Les nerfs, ça tient





En deux ou trois minutes, nous étions devant un édifice à appartements. Le temps de prendre la civière, les appareils, c'est au pas de course qu'on se rend à l'appartement indiqué. Habillé en technicien, je me colle à eux, un peu mal à l'aise. Officiellement, je suis un stagiaire.

Dans l'appartement, un homme âgé nous attend. Il transpire et il tremble; il nous conduit auprès de sa femme, étendue sur le lit. C'est le cœur. Le médecin est arrivé à peine quelques minutes plus tard. J'oublie des détails, mais je me souviens que la dame voulait aller à l'hôpital Sacré-Cœur; c'était son hôpital, là où est son médecin, son dossier. Mais cet hôpital était en détournement, c'est-à-dire que l'urgence n'acceptait plus de patients en provenance d'Urgence-Santé, mais seulement ceux et celles qui y allaient eux-mêmes ou étaient amenés par leurs parents.

C'est donc vers le Lakeshore Hospital à Pointe-Claire que nous nous sommes dirigés à toute vitesse, avec les girophares, mais sans les sirènes, ce qui est souvent le cas quand le patient est

cardiaque. Robert, en n'utilisant pas la sirène, prend des risques supplémentaires pour ne pas aggraver la condition de la malade.

Arrivés au Lakeshore, on s'est fait dire: «ah non, on n'a plus de place». Évidemment, on s'est occupé de la dame... même s'il n'y a plus de place, mais je me suis demandé intérieurement si, entre deux battements de son cœur malade, elle avait entendu la remarque.

Deux heures plus tard, au troisième appel de la journée, on retransportait la même dame, mais cette fois du Lakeshore à l'hôpital Saint-Laurent, l'ancien Notre-Dame de l'Espérance... plus près de chez elle. Tout le long du voyage, Claude est resté avec elle à l'arrière. À un certain moment, j'ai vu la patiente sourire... comme pour remercier.

Lorsque les techniciens-ambulanciers ont exercé des moyens de pression, au cours des derniers mois, ils conduisaient les patients à l'hôpital de leur choix, moyen de pression qui fut dénoncé par les bien-pensants. Pourtant, si on pouvait s'occuper de quelqu'un au Lakeshore, alors qu'il n'y avait plus de place, on pouvait certainement en faire autant à Sacré-Cœur... même si cet hôpital était en détournement. Il y a quelque chose qui cloche quelque part.

Les deux autres cas furent similaires: une dame de 85 ans, transportée d'un centre d'accueil vers le Lachine General; l'autre, un vieux monsieur, d'un centre d'accueil privé vers l'hôpital Saint-Laurent. Les deux fois sans qu'un médecin ne vienne sur place.

J'ai pris des photos de Claude, penché au-dessus du vieux monsieur. J'ai réussi à capter ce qui m'avait surpris et à quoi je ne m'attendais pas: de la tendresse. Je m'étais imaginé, à tort, que les gens dans les ambulances, ça devait être du monde uniquement stoïque.

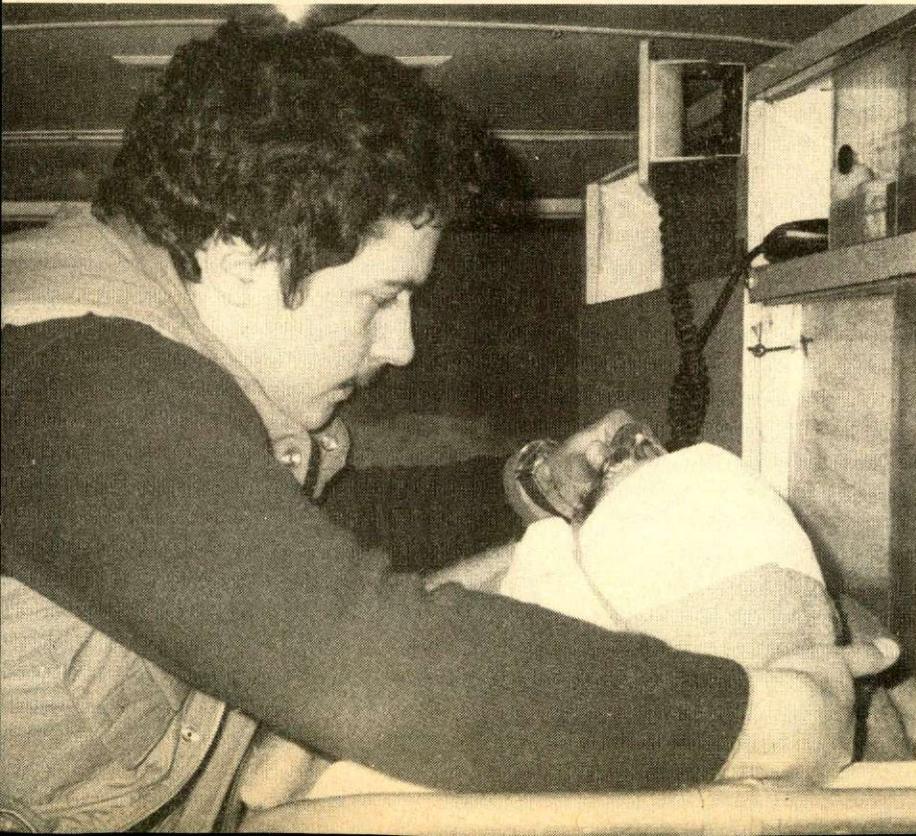
éveillé. À peine une petite heure où le sommeil te guette vers cinq ou six heures du matin. Mais pas question de dormir. L'appel peut survenir à n'importe quel moment. C'est l'attente, et le stress de ne pas savoir ce qui t'attend.

SACRÉ-COEUR EST EN DÉTOURNEMENT

La veille, j'avais fait un quart de jour avec Claude et Robert. La grande différence: la circulation, particulièrement aux heures de pointe. Pour le reste, c'est le même scénario: l'attente, le stress. Nous avons eu trois cas un peu similaires d'infarctus ou de crise d'angine chez des personnes âgées.

Il n'y a pas de cas-type, mais le premier mérite d'être raconté, car il m'en a appris davantage sur les services de santé que ce que je pourrais apprendre dans les livres ou les gazettes.

Cette fois-là aussi, ce fut un 10-30 dans l'ouest de Laval.





IL N'Y A JAMAIS UN BRAS DE TROP

Mario m'avait dit d'être disponible en tout temps: «quand tu fais de l'ambulance, il n'y a jamais un bras de trop. Si on te demande quelque chose, tu le fais».

Dans les faits, j'ai fait quelques petites choses. J'ai tenu le soluté deux fois, je suis allé chercher une bonbonne d'oxygène, que des choses bien anodines... mais importantes quand toutes les secondes comptent. Et j'ai ouvert mes yeux et mes oreilles: il y a des choses que j'ai entendues et des choses que j'ai vues qui, elles, ne sont pas anodines.

«J'ai l'impression de faire quelque chose de bien. Quand on sauve une vie, on sait que c'est nous autres».

«Le plus beau souvenir, c'est le sourire de quelqu'un qu'on vient de réanimer et qui sait qu'il revient de loin».

«Les enfants, c'est ça qui est le pire, t'as le cœur à l'envers avant d'arriver».

Le dimanche suivant, j'ai revu Mario dans les bureaux du RETAQ. On le connaît parce qu'il est le président et porte-parole du RETAQ et... qu'il ne passe pas inaperçu. Mais on ne connaît pas Mario Cotton, le technicien-ambulancier.

Tranquillement, en prenant un café, il m'a raconté être entré à neuf ans dans l'ambulance Saint-Jean, comme pré-cadet, puis être devenu cadet l'année suivante. «Cadet dans l'armée, ça m'intéresserait pas.»

C'était «l'ambulancier» de son école, celui qui assurait les premiers soins dans les différentes commissions sportives, et qui, les fins de semaine, couvrait les accidents de la route bénévolement avec l'Ambulance Saint-Jean.

Pour se retrouver ensuite sur la route 20, en stand by à Drummondville dans un motel,



Il y a eu une vingtaine de congédiements chez les membres du RETAQ, dont Yolande et Michèle, qui le furent pour ne pas avoir respecté une loi spéciale... une journée où elles étaient en congé. Curieusement, il y a dans ce dossier proportionnellement trois fois plus de femmes que d'hommes qui ont été congédiées. Les arbitrages sur la question des congédiements ont débuté le 23. Cela n'a pas empêché Yolande et Michèle de sourire pour le photographe. Elles sont confiantes.

à attendre le coup de téléphone de la police.

«La première fin de semaine, il n'y a rien eu. La deuxième, au milieu de la nuit, le téléphone sonne; un accident à quinze milles de Drummondville. Rendus sur place, on aperçoit une auto qui a capoté sur le terre-plein au milieu de la route. Il y a deux morts. C'était le concierge de mon école avec sa femme. J'oublierai jamais ce coup de téléphone, il a sonné tellement fort».

Puis il suit le cours de trois ans en technique paramédicale du Collège Dawson, donné à l'hôpital Royal Victoria, un cours où on apprendait entre autres les techniques d'intubation et d'installation des intra-veineuses, techniques que les techniciens-ambulanciers n'ont pas le droit de pratiquer.

«C'est là qu'entre en ligne de compte la question légale.

Le code civil prévoit que certains actes sont réservés aux médecins, comme l'intubation, l'installation des intra-veineuses et la défrébrilation. Par contre, le code criminel dit que tu es obligé de faire tout en tes connaissances pour sauver la vie de quelqu'un.

«Un jour, j'ai un cas de fibrillation et il n'y a pas de médecin, mais j'ai un moniteur cardiaque avec moi. Si je ne fais rien immédiatement, l'homme est irréversiblement mort. Alors, j'ai fait une défibrillation, ce qui l'a ramené à la vie. Je l'ai embarqué dans l'ambulance après avoir téléphoné à un médecin pour qu'il vienne me rejoindre en cours de route. À mi-chemin vers l'hôpital, le médecin est embarqué dans l'ambulance. Il nous a félicité parce que nous avons fait ce qu'il fallait faire. Mais il y en a d'autres qui auraient fait toute une histoire avec ça».



LE SYNDICAT NOUS A RÉCONCILIÉS

On touche là un point important. En effet, plusieurs techniciens-ambulanciers possèdent la formation nécessaire pour donner des services beaucoup plus nombreux et importants que ceux qu'on leur permet actuellement de donner.

Combien de vies pourraient être sauvées si on avait un service paramédical comme il y en a dans la majorité des endroits en Amérique du Nord?

Actuellement, dans la région métropolitaine (Iles de Montréal et de Laval) il y a sur la route beaucoup plus de véhicules ambulanciers avec à bord des techniciens-ambulanciers que de véhicules médecins.

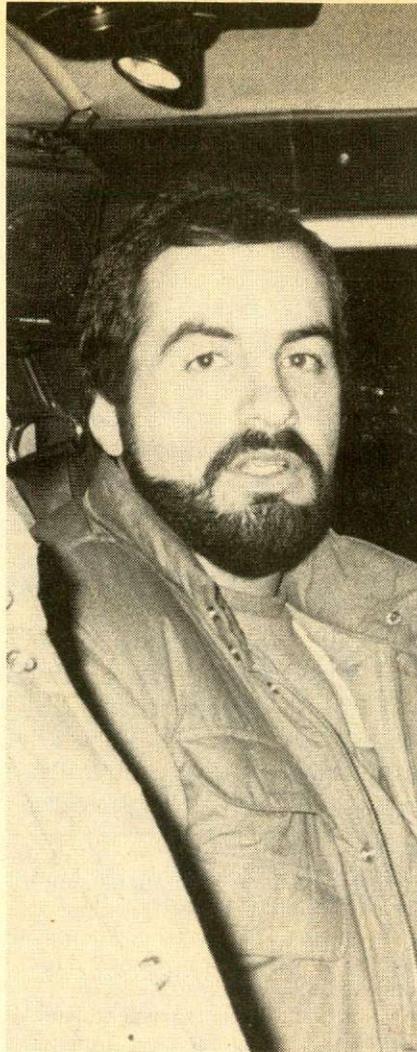
Le jour: 89 ambulances alors qu'entre 12 et 25 véhicules médecins sont disponibles. Le soir: 42 ambulances pour huit véhicules médecins disponibles. La nuit: 35 ambulances pour trois ou quatre véhicules médecins.

Il est aisé de constater, à la lecture de ces chiffres, que nombreux sont les cas où les techniciens-ambulanciers sont les premiers arrivés. Avec parfois trop peu de moyens.

Pourtant, Urgence Santé maintient actuellement sur place suffisamment de médecins pour doter le Montréal métropolitain d'un véritable système paramédical.

Ce qu'il faut, c'est mettre sur pied le système qui permettrait aux techniciens ambulanciers, équipés de moniteurs cardiaques, d'être directement reliés à un centre médical, et la volonté politique de mener à terme une telle opération.

Beaucoup de techniciens-ambulanciers sont actuellement capables de s'intégrer à un tel système. Les autres, avec les connaissances déjà



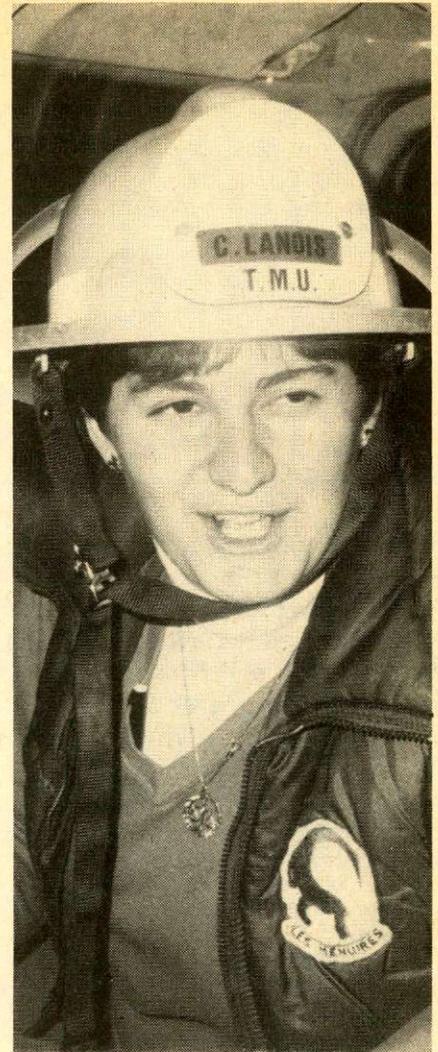
acquises et une formation supérieure comme le demande le RETAQ, pourraient s'intégrer à leur tour.

Enfin, la mise sur pied d'un véritable cours de technique paramédicale, tel qu'on le donnait jusqu'à il y a une couple d'années, permettrait d'assurer une relève.

Actuellement, les cours qui sont donnés sont d'une durée de 150 heures, sauf à Montréal où le cours est de 250 heures depuis un an. C'est très loin des quelque 2000 heures de cours et des quelque 1000 heures de stage qui étaient données par le Collège Dawson à l'hôpital Royal Victoria.

On pourrait ainsi doter Montréal d'un véritable service en matière d'urgence, maintenant que la syndicalisation a permis de commencer à y mettre un peu d'ordre.

En effet, il ne faut pas



remonter très loin dans le temps, quelques années à peine, pour se rappeler qu'il n'était pas rare de retrouver sur les lieux d'un accident trois ambulances qui avaient «scanné» le même appel de la police.

«Avant, entre compagnies d'ambulance, on ne se saluait pas. C'est le syndicat qui nous a réconciliés», m'ont raconté Claude et Robert.

Et ce ne sont pas là des paroles en l'air. La solidarité est une chose qui se sent lors des assemblées générales du RETAQ.

Mais il y a le reste du Québec. Dès que l'on sort de Montréal, on retombe dans le vieux système, le système D pour débrouille-toi. Le RETAQ a ouvert une voie d'espoir dans le monde de l'ambulance. Ça risque fort de faire des petits un peu partout au Québec.

AVEC LE PROJET DE RÉFORME DES NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC **LE GOUVERNEMENT CHERCHE À RENDRE LES DÉCRETS PERMANENTS**

La position adoptée par le Gouvernement Lévesque quant aux négociations du secteur public va au-delà de tout ce qu'on aurait pu imaginer. Il nie carrément notre droit à la négociation, il veut rendre les décrets permanents.

Les salaires ne seront plus négociables, les négociations seront principalement locales et il n'y aura plus de droit de grève reconnu, sinon pour quelques points de moindre importance négociés au niveau provincial: voilà les grandes lignes de ce projet gouvernemental qu'il voudrait voir adopté et opérationnel dès cette année.

Le Gouvernement dit qu'il veut assurer la paix sociale, qu'il en a assez de «l'affrontement systématique» dans le secteur public. Cet affrontement, selon lui, est évidemment le fait des syndicats: c'est donc sur eux qu'il a choisi de frapper!

Depuis que le Gouvernement a commencé à parler de ce projet en mai dernier, notre attitude a été claire: nous sommes prêts à discuter de modifications au régime de négociation dans le secteur public, mais il n'y a pas que cela. La priorité, pour nous, ce n'est pas la mécanique, mais les conditions de travail désastreuses créées par les décrets dans tous les secteurs.

Qu'il ne veuille pas avouer les erreurs des décrets, on le comprend un peu: il serait mortifiant pour un Gouvernement autoritaire comme celui de René Lévesque d'avouer qu'il a fait une erreur en ne négociant pas jusqu'au bout la dernière fois. Il est plus facile pour lui de passer la responsabilité à un autre, au syndicalisme, en l'occurrence. À défaut d'éliminer les vrais problèmes des travailleuses et des travailleurs du secteur public, il tente d'éliminer leurs organisations de défense.

Les principaux points du projet de réforme

La caractéristique principale du projet du Gouvernement, c'est la négation de notre droit à la négociation. D'abord pour les salaires, qui seraient décrétés annuellement, en tenant compte d'une comparaison secteur public/sec-

teur privé. Évidemment, **sans droit de grève** sur cette question. Sans droit de grève non plus pour les questions qui seront négociées localement: l'organisation du travail, les mouvements du personnel et les droits syndicaux.

Les négociations locales, dans le projet gouvernemental, c'est un renversement total de la situation par rapport à ce qui existait depuis 1972 dans le secteur public. Alors que sous le régime encore en vigueur, la négociation est d'abord provinciale (un gain que les syndiqué-e-s ont obtenu de haute lutte), **le Gouvernement veut faire de la négociation locale le principal niveau de négociation**. Il veut nous ramener dans les années '60, alors que les travailleuses et travailleurs du secteur public se battaient pour être reconnus, pour négocier ensemble au niveau provincial.

Et quelle négociation! Au bout de trois séances, l'une des parties peut demander l'intervention d'un médiateur-arbitre, qui a 30 jours pour statuer sur le désaccord si les parties le veulent. À défaut d'entente, le décret continue de s'appliquer.

Une autre caractéristique des négociations locales telles qu'envisagées par le Gouvernement, c'est qu'**elles peuvent être permanentes**: les parties peuvent en tout temps, d'un commun accord, renégocier une clause ou en ajouter une autre à la convention collective. Et toute entente locale est valable pour deux ans. Ainsi, tant au niveau d'un syndicat local que de l'ensemble des syndicats, nous nous retrouverions rapidement avec des

conventions collectives éclatées, avec des dates d'expiration variant d'une convention collective à l'autre, voire d'une clause de convention collective à l'autre.

Et ce qui est remarquable tout au long de ce processus, comme s'il n'y avait pas assez de barrières, **les associations patronales ont toujours droit de véto**: pour qu'un sujet de négociation locale passe au niveau régional ou provincial, elles doivent être d'accord; pour changer une clause du décret, elles doivent être d'accord; pour pouvoir négocier à une table centrale, elles doivent être d'accord...

Le projet renforce également les pouvoirs du Comité des services essentiels. En cas de conflit, les décisions du Comité ont valeur d'un jugement de Cour; il peut donc émettre des injonctions et décerner des outrages au tribunal en cas de conflit illégal; il peut ordonner des amendes et ordonner que réparation soit versée à toute citoyenne ou citoyen qui croit avoir subi un préjudice en raison d'un conflit.

La CSN veut aider à la formation d'une coalition large

Face à une attaque d'une telle envergure, qui laisse pratiquement aux seules travailleuses et travailleurs du secteur privé la responsabilité de soutenir et d'améliorer les conditions de travail et de salaires de la population québécoise, la CSN a décidé de faire appel à une coalition large. Ce projet de réforme doit être retiré dans sa forme actuelle: il est non seulement anti-syndical, mais il est aussi anti-population. Il remet en cause la qualité des services publics. Il menace principalement les femmes, qui forment les deux-tiers de la main d'œuvre dans le secteur public et qui doivent aussi assumer à la maison les services publics qui ne sont plus assumés par l'État.

Les assemblées générales des syndicats du secteur public seront également appelées à se prononcer sur ce projet gouvernemental et sur des moyens d'action à mettre en place.

La CSN ira à la commission parlementaire

La CSN se présentera à la Commission Parlementaire convoquée pour la semaine du 28 janvier. Contrairement à la FTQ et à la CEQ, les instances du secteur public de notre centrale ont décidé de se présenter à la Commission parlementaire. À la CSN, nous voulons nous servir de cette tribune pour expliquer à la population pourquoi nous allons nous battre contre ce projet gouvernemental. Nous voulons discuter de la question au fond: nous ne voulons prendre aucun risque qui permettrait au Gouvernement et à ses ténors de détourner le débat des questions fondamentales.

MARINE INDUSTRIE

REPRISE DE NÉGOCIATIONS EN COMITÉ RESTREINT

Le jeudi, 10 janvier, les pourparlers entre le Syndicat des ouvriers de Marine Industrie (CSN) et la direction de cette usine dont les actions sont détenues majoritairement par le gouvernement du Québec (65%) ont repris en comité restreint à la suite d'une recommandation du conseil des ministres.

Ce comité restreint est composé de trois représentants du syndicat, trois de la compagnie, et des conciliateurs Normand Gauthier et Michel Ste-Marie.

Les deux parties ont convenu d'un cadre de négociations comprenant sept points. Pour faciliter les négociations, la partie syndicale et la partie patronale se sont également entendues pour respecter la consigne du «black-out» durant la démarche tel que demandé par les deux conciliateurs.

Les syndiqué-e-s de Marine Industrie, 1,050 ouvriers, sont en grève depuis maintenant 6 mois pour le maintien et la création d'em-

ploi. Il y a quelque temps ils ont été rejoints par leurs 280 camarades des bureaux.

Les travailleurs et les travailleuses de l'agglomération industrielle de Sorel-Tracy ont été durement frappés par les fermetures d'usine, les licenciements collectifs et les mises à pied ces dernières années. Ainsi, on évalue à 12,000 le nombre de sans-emploi dans cette région: 7,500 en chômage et 4,500 sur le B.S.

Devant cette situation dramatique les syndiqué-e-s et leurs conjoint-e-s sont convaincu-e-s de la justesse de leurs demandes: la conjugaison de la réduction du temps de travail avec l'accès à la retraite anticipée, l'augmentation des vacances annuelles et la reprise du temps supplémentaire en congés se traduiront en emplois.

Nouvelles CSN a rencontré deux travailleurs de Marine Industrie.

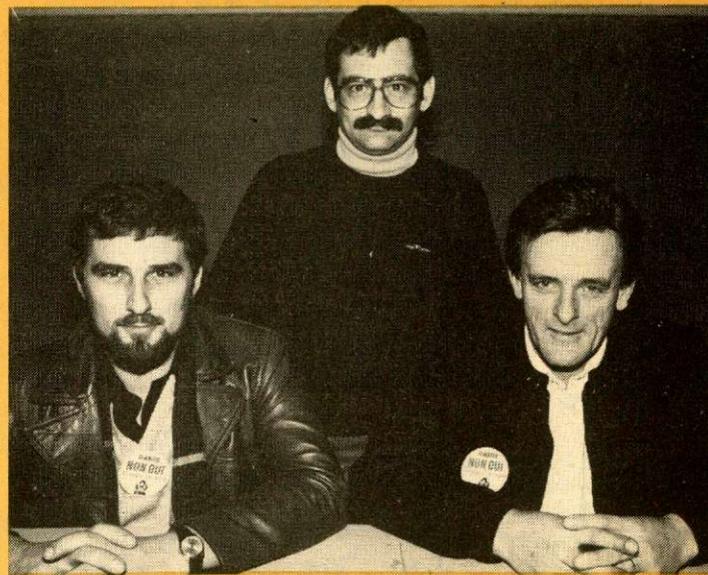
SOLIDARITÉ

Les syndicats des travailleurs des chantiers maritimes de Sorel-Tracy (CSN) et celui de St-John New-Brunswick (Local 3) ont sommé les gouvernements provincial et fédéral d'intervenir auprès de leurs employeurs respectifs afin de voir à créer des emplois et non pas à encourager les mises à pied.

Cette déclaration conjointe a été faite alors que l'exécutif du syndicat du Nouveau-Brunswick visitait leurs camarades de Sorel-Tracy le 9 janvier dernier.

Ces échanges de deux jours entre les deux syndicats ont permis de conclure que le projet de convention collective de la direction de St-John était en plusieurs points semblable à celui proposé par les administrateurs de Marine Industrie.

Et un échange téléphonique entre les représentants syndicaux de Sorel, de St-John et leurs camarades de Vancouver a également permis de conclure que dans l'Ouest le patronat voulait réorganiser le travail à sa façon...



Gauche à droite: le négociateur du Local 3, Kevin Hooper, le trésorier du Syndicat de M I L (CSN), Jocelyn Durant, et le président du Syndicat de St-John, Garry Marr.



«Je prétends que Marine Industrie a mal agi en pensant qu'elle pouvait faire une grève avec les plus vieux travailleurs»

Jean-Louis Cournoyer, soudeur

Jean-Louis Cournoyer était âgé de 15 ans la première fois qu'il est entré aux chantiers Manseau pour y travailler. Depuis, les chantiers Manseau sont devenus Marine Industrie et ont appartenu à la célèbre famille Simard de Sorel avant d'être vendus à un organisme gouvernemental, la Société générale de financement (S G F).

Âgé de 64 ans, ça fait donc 49 ans que Jean-Louis Cournoyer franchit tous les matins la porte d'entrée de Marine Industrie. Mais Jean-Louis ne poinçonne plus seul. Depuis 20 ans lui et son fils, André, répètent le même geste.

Après tant d'années à la même usine, Jean-Louis Cournoyer ne peut nous parler de la grève actuelle sans revenir sur celle de 1937. Dans la foulée des grèves de 1937-1938 qui ont marqué la région de Sorel, les ouvriers des chantiers Manseau étaient également en grève pour faire recon-

naître leur syndicat.

«En 1937, rappelle Jean-Louis Cournoyer, c'était la dictature. C'était crois ou meurs. J'ai travaillé un an gratuitement pour apprendre mon métier».

«À l'époque, le salaire était de \$0.05 de l'heure. On a fait une grève très très dure. Mais nous en sommes sortis vainqueurs. Lorsque je suis rentré aux chantiers on avait \$0.37 de l'heure».

«Aujourd'hui, poursuit le vieux soudeur, je crois que c'est pire que la dictature et je prétends que nous n'avons pas fait la grève. C'est Marine Industrie qui nous a forcé à sortir à cause de leurs demandes qui visent à briser notre contrat. Je dirais même qu'ils veulent faire disparaître l'union.»

«Mais, nous autres, l'union nous a sauvés. Et actuellement les 1,000 qui sont aux chantiers, les plus âgés, on est les mieux placés pour faire la grève. Financière-

ment il y a des maisons de payées, ou il ne reste plus beaucoup de paiements et les familles sont élevées. Je prétends que Marine Industries a mal agi en pensant qu'elle pouvait faire une grève avec les plus vieux travailleurs».

À l'instar de plusieurs de ses camarades, Jean-Louis Cournoyer est convaincu que la flexibilité des métiers que tente d'imposer la compagnie se traduira par des pertes d'emplois et il conclut: «J'ai rien qu'un an à travailler. La grève je la fais pour mon fils André, et pour les autres».

En des termes différents et avec un mélange d'humour et d'amour Maria Cournoyer exprime également qu'elle croit que la flexibilité fera disparaître des emplois: «Toute cette belle jeunesse que je vois passer tous les matins et que je ne verrai plus s'il y a la flexibilité, ça va être malheureux».

«Il faut penser aux jeunes qui veulent travailler!»

Napoléon Dupuis, opérateur



«L'enjeu du conflit? C'est la flexibilité des métiers! C'est toute la vie, c'est l'avenir des jeunes. Nous autres on a 40-42 ans d'ancienneté et il faut penser à nos jeunes de la région qui s'en viennent, qui veulent travailler!»

Ainsi s'exprime Napoléon Dupuis, opérateur aux chantiers maritimes de Sorel-Tracy depuis maintenant 42 ans, lorsqu'on lui demande de parler de la grève qui dure depuis six mois.

En 42 ans de vie à Marine Industrie, Napoléon Dupuis n'a jamais eu de rapport disciplinaire, c'est un excellent «travaillant». Il confiera même: «je ne me suis jamais fié ni sur le syndicat, ni sur personne». Il ajoutera cependant: «aujourd'hui, je trouve ça déplorable l'attitude de la compagnie à l'égard de nous autres les plus vieux travailleurs. Je trouve ça déplorable quand je pense à toutes

ces années de service. Je pense que la compagnie ne nous considère pas nous, les vieux employé-e-s qui sommes là depuis longtemps. C'est pas une montre qui va me donner de la considération, j'en ai une, et plus qu'une à la maison».

Comment anticipe-t-il le retour à l'ouvrage? «Il va y avoir de la rancune. Parce que les gars ils n'auront pas de considération pour les contremaîtres qui ont fait nos jobs». Se prononçant sur les conséquences du conflit, Fernande Dupuis déclare: «Je trouve ça dur, il faut ménager et faire attention».

En terminant Napoléon Dupuis ajoute: «C'est le gouvernement, avec Biron et Lévesque, qui veut pas régler. Et j'ai pas de félicitations à faire à M. Martel (le député péquiste de Richelieu récemment nommé ministre) qui a attendu à la dernière minute avant d'intervenir».

nouvelles

NÉGOCIATIONS

DOMTAR Pour une meilleure cédule de travail

Le lundi, 17 décembre, réunis en assemblée générale les travailleurs de l'usine Domtar de Beauharnois (CSN) ont rejeté dans une proportion de 75% les offres patronales dites « finales ».

Du même souffle les travailleurs ont également voté en faveur de moyens de pression, y compris des débrayages de 24 heures. Ce groupe de syndiqué-e-s revendiquent une meilleure cédule de travail pour les ouvriers produisant 7 jours par semaine.

Ainsi on revendique une cédule de travail appelée 4-2 (4 jours travaillés-2 jours de congés). La ratification de cette clause, estime le syndicat CSN, permettrait la création d'une dizaine de postes.

Plusieurs autres clauses normatives font également l'objet de mésentente entre les deux parties: promotions temporaires, congés mobiles, etc...

Le droit de grève et le droit de lock-out sont acquis.

Coordination des négociations chez Continental

Les représentant-e-s syndicaux de quelque 200 employé-e-s de 16 magasins Continental répartis sur l'ensemble du territoire Québécois ont décidé le 16 janvier dernier de mettre sur pied un comité de coordination des né-



gociations qui débutent avec la direction de cette chaîne de magasins.

Ainsi, à raison d'une rencontre par mois des délégué-e-s de syndicats Continental se rencontreront afin de faire le bilan sur l'évolution des négociations. La prochaine rencontre aura lieu le 8 février.

Lors de leur première rencontre les délégué-e-s syndicaux ont également voté un appui financier de \$0.50 par membre/par semaine à leurs 70 camarades du magasin Continental de Victoriaville en conflit depuis 5 mois.

À Victoriaville les négociations acheminent sur trois points: le statut de surnuméraire ou occasionnel-le-s (moins de 20 heures par semaine); le travail effectué le samedi vs l'obtention de la fin de semaine libre; et les salaires. Cette année, le groupe d'employé-e-s des Continental compte améliorer les clauses protégeant l'ancienneté.

EXPRO: Pour un rattrapage salarial

Au centre des négociations cette année à l'usine d'explosifs et de poudres propulsives Expro de Valleyfield il y a le rattrapage salarial. En effet, les quelque 700 em-

ployé-e-s de l'usine réclament des hausses salariales de l'ordre de \$2.00 l'heure la première année de la convention et de \$1.50 la seconde année.

Selon un porte-parole syndical, le salaire horaire moyen des ouvriers d'Expro à \$11.70 est \$1.65 en dessous de celui de leurs camarades d'usines de la même taille dans cette région.

Les syndiqué-e-s d'Expro revendiquent également: des clauses renforçant l'activité syndicale, l'abolition des assignations temporaires et la protection des emplois lorsqu'on introduira des nouveaux procédés de production et de nouvelles technologies.

Dans le passé le Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield (CSN) s'est illustré pour sa combativité en matière de santé-sécurité au travail. En effet, contre les explosions et les émanations de produits ce groupe de travailleurs s'est souvent prévalu de son droit de refus de travailler dans des conditions dangereuses. Les luttes menées par ce syndicat ont fait en sorte qu'après maintes demandes le gouvernement du Québec a chargé une commission d'enquête, la Commission Beaudry, d'élucider les conditions à cette usine conduisant à des accidents et des maladies de l'organisation de travail.

La Commission d'ailleurs devait reconnaître le bien fondé de 80% des revendications syndicales mis de l'avant depuis plusieurs années et notamment en conseillant à l'employeur d'injecter plusieurs millions de dollars pour la réparation et le changement de l'équipement.

CHARLES-LEMOYNE Campagne de sensibilisation

Les employé-e-s de l'Hôpital Charles Lemoyne de Greenfield Park sur la rive-sud de Montréal font à nouveau face à des tentatives de réduction du personnel de la part de la direction de cette institution. La nouvelle vague de coupures atteindrait cette fois des départements névralgiques tel celui de l'urgence, et pour contrer cela les syndiqué-e-s ont voté une escalade de moyens de pression visant à sensibiliser la population.

Ainsi, depuis le 10 janvier les syndiqué-e-s font signer une pétition demandant à leur employeur de présenter son plan complet de rationalisation car on le soupçonne de vouloir procéder « à la cuillère ».

Le syndicat CSN de l'établissement souhaite vouloir négocier la rationalisation des services dans l'intérêt de ses membres et il demeure convaincu que ces opérations patronales ont des conséquences néfastes pour la population.

Ainsi, les réaménagements à la pouponnière en septembre dernier se sont traduits par un manque à gagner de 1,732 heures travaillées par semaine. Quant à l'urgence, département au centre du plan de l'employeur, elle accueille entre 64 et 80 patients par jour, alors que les prévisions sont faites pour 48...

Si la pétition ne convainc pas l'employeur, d'autres moyens seront entrepris.

La chasse aux sorcières

«La mise en application du livre blanc sur la fiscalité rendu public par le Gouvernement du Québec risque d'accentuer les inégalités sociales, et d'amener au rang de «parias» certains des groupes les moins favorisés de la population.»

«Son application intégrale risquerait de provoquer une chasse aux sorcières auprès de certains groupes de la société. À titre d'exemple, le fait que l'on songe à une contre-expertise médicale des bénéficiaires d'aide sociale de moins de 30 ans qui se déclareront inaptes au travail pourrait amener des cas d'abus flagrants».

C'est ce qu'a soutenu le président de la CSN, Gérard Larose, lors d'une conférence de presse, alors qu'il rendait publique la réplique de la CSN à la publication du livre blanc sur la fiscalité.

«Une étude sérieuse de l'état des revenus des citoyens et citoyennes nous démontre que les 20% les moins favorisés dans la société se répartissent seulement 4% des revenus disponibles, alors que les 20% les plus favorisés se répartissent 40% des revenus disponibles. Or, non seulement le livre blanc maintient ces écarts, mais il y a un fort risque que ces écarts s'accroissent au cours des prochaines années, ce qui est inadmissible dans une société où déjà une partie importante de la population a de la difficulté à joindre les deux bouts».

Rappelons à cet effet que le livre blanc propose de réduire immédiatement les prestations pour les assistés déclarés aptes au travail et non disponibles, et qu'on gèlerait pour un certain nombre d'années les prestations aux assistés qui sont disponibles au travail et pour lesquels il n'y aurait pas d'emplois disponibles.

Politique familiale

La CSN a décidé de déposer un mémoire sur une politique familiale lors des audiences publiques qui doivent se tenir sur ce sujet.

Le bureau confédéral a décidé que la CSN sera présente aux audiences de Montréal, qui doivent se tenir les 23 et 24 février.

Multipatronale et pluralisme

Le Conseil confédéral de la CSN, lors de sa réunion du 13-14-15 décembre, a apporté certaines clarifications à sa position sur la multipatronale et le pluralisme.

Les grands principes qui seront défendus par la CSN sont les suivants.

1. L'accréditation multipatronale doit avoir pour objectif de permettre à un plus grand nombre de travailleurs et travailleuses de se syndiquer;
2. Elle doit couvrir plusieurs employeurs et/ou plusieurs établissements;
3. Elle doit être assez petite pour assurer un réel contrôle démocratique et assez large pour que les travailleurs et travailleuses aient un bon rapport de force pour négocier de bonnes conditions de travail;
4. Que l'on respecte le libre choix de se syndiquer;
5. Que l'on respecte le libre choix d'un syndicat de s'affilier à la centrale de son choix;
6. Que l'on respecte la liberté de changer d'allégeance syndicale dans les délais prévus au Code du travail;
7. Qu'il y ait automatisme d'intégration à une accréditation multipatronale pour les travailleurs et travailleuses qui le décident majoritairement;
8. La possibilité de coexistence de plusieurs accréditations multipatronales affiliées à des organisations syndicales différentes dans un même secteur et une même région ou territoire.

CONFLITS DE TRAVAIL



Occupation des bureaux de l'UPA à Longueuil

UPA une lutte pour la reconnaissance syndicale

Le lundi, 14 janvier, une vingtaine d'employé-e-s de la Fédération des producteurs de lait (fédération affiliée à l'UPA) ont occupé les bureaux de cette association à Longueuil.

En décembre dernier, la Fédération des producteurs

laitiers a imposé un lock-out à ce groupe d'employé-e-s qui lutte pour la ratification d'une première convention collective. Les principaux points litigieux sont: la reconnaissance syndicale, les congés de maternité, le droit de refuser de travailler dans des conditions dangereuses.

Cette occupation a duré quelques minutes, la Fédération membre de l'Union des producteurs agricoles (UPA) ayant fait appel aux forces policières.

CONDITION FÉMININE

BAIE COMEAU Reynold's embauche des ouvrières!

En février à l'aluminerie Reynold's à Baie Comeau sur la Côte-Nord, 3 ou 4 femmes entreront à l'usine et se dirigeront à leurs postes à la salle des cuves où elles travailleront à titre de manœuvres non-spécialisées.

Il s'agit en premier lieu d'un stage de formation visant à intégrer par la suite ces femmes à l'usine et cette initiative a été permise grâce aux efforts du «Centre émergence de Baie Comeau».

«Ce centre, nous explique une de ses animatrices, Lorraine Leduc, existe depuis 3 à 4 ans et vise à intégrer sur le

marché du travail des femmes dans des secteurs d'emploi hautement non-traditionnels».

«Sur la Côte-Nord, nous dit Lorraine Leduc, il y a beaucoup de femmes qui ont besoin d'avoir accès au marché du travail et en ce sens le Centre était nécessaire».

L'aluminerie Reynold's connaît actuellement une période d'expansion, s'appête à faire appel à de nouveaux employé-e-s et les négociations entreprises par le «Centre émergence» ont permis ce pas important pour l'action positive au Québec.



aidons les mineurs britanniques

En grève depuis mars 1984

Les mineurs anglais sont maintenant en grève depuis dix mois. Certaines régions minières doivent faire face à un véritable état de siège policier. Cinq mineurs ont été tués sur les lignes de piquetage lors des charges policières et plus de 3,000 ont été blessés dans les bagarres opposant policiers et grévistes.

Ces mineurs se battent contre la National Coal Board qui veut abolir immédiatement 20,000 postes et en supprimer 70,000 autres d'ici la fin de la décennie.

Avec l'arrivée de l'hiver et la saisie des fonds syndicaux, la nourriture commence à manquer dans les communautés en grève. C'est à notre tour de prendre la relève des syndicats européens qui ont manifesté massivement leur appui depuis l'été dernier. Le conseil confédéral de la CSN a décidé d'organiser une campagne financière d'appui pour venir en aide à ces travailleurs. L'objectif est d'amasser un montant de \$25,000.00.

Les syndicats et les individus qui veulent participer à cette collecte doivent faire parvenir les fonds à la CSN, a/s Peter Bakvis, 1601 De Lorimier, Montréal, H2K 4M5. Le chèque doit être fait au nom de **T.U.C. Appel no. 5**. On peut également faire un inter-caisses au numéro suivant: **Transit 30018, Folio 11711**.

14 Nouvelles CSN

LES PETITES...

«La cage dorée» ou être femmes et se retrouver seules après 50 ans»

«J'ai voulu par le biais de ce film encourager les femmes à se bâtir un avenir différent, à se préparer psychologiquement et financièrement à mieux vivre la dernière étape de leur vie» dira Laurette Deschamps, réalisatrice, en parlant de son film «La cage dorée». La projection aura lieu le dimanche 3 février, à 18h, à la Cinémathèque québécoise.

«Noranda» sera des «Rendez-vous»

Le long métrage de Daniel Corvec et Robert Monderie d'**Abitibi Blue Print**, «Noranda», sera également diffusé le vendredi soir, 1^{er} février, à 18 heures, à la Cinémathèque québécoise. Un documentaire sur les émanations toxiques de la mine Noranda en Abitibi et ses conséquences pour l'environnement et les travailleurs.



«Zarico» sera diffusé au «Rendez-vous du cinéma Québécois»

Dans le cadre du «Rendez-vous du cinéma Québécois», du 29 janvier au 3 février prochains à la Cinémathèque québécoise (coins de Maisonneuve et St-Denis - Montréal), le tout récent film d'André Gladu, «Zarico» sera projeté. Ce film couleur de 60 minutes en français, en créole, en cajun et en anglais (s.-t. français) saura réjouir et intéresser les amateur-e-s de musique du peuple et traditionnelle. Réalisé dans les bayous de la belle Louisiane, ce film se veut: «un plongeon dans le rythme de la musique créole aux U.S.A., avec ceux qui la font, ceux qui la chan-

tent et ceux qui en disent toute la richesse, la portée, la signification, les sources».

Le samedi, 2 février, à la Cinémathèque québécoise, 20h - Entrée \$2.00.

Stephen Faulkner: une fidélité au country-rock

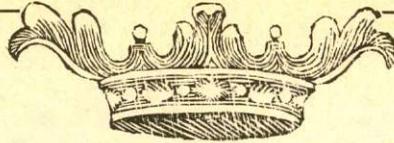
Stephen Faulkner a roulé sa bosse avec Michel «Plume» Latraverse et, étrangement, tout comme son vieux comparse il est, dit-il, depuis plusieurs années un barde contemporain à l'index de certains grands média, de grosses boîtes de spectacles et de grandes chaînes de TV qui préfèrent produire et profiter des vedettes au goût du jour, pour la plupart américaines.

Après l'épisode avec Michel Latraverse, Faulkner a commis deux microsillons: «Cassonade» et «À cheval donné on regarde pas la bride». C'était l'époque où «il fait son petit bonhomme de chemin» et de Montréal à Tracadie au Nouveau Brunswick en passant par la Gaspésie il joue son matériel original. C'est l'époque où toutes les lèvres reprennent en chœur «Si j'avais un char j'partirais pour la Gaspésie...». Faut-il s'étonner si après plusieurs années Stephen Faulkner se considère comme faisant partie des forces de réserve musicale? Question de personnalité et de conviction? «I don't want to be a rock and roll star», chantaient «The Byrds» autrefois. Question de genre musical? Stephen Faulkner effectue son propre matériel et ça s'appelle du **country-rock**. Du contry-rock et en français!

Et à l'instar de country-rockers, tels les **Flying Burrito Brothers**, **The Byrds**, **The Everly Brothers**, Stephen Faulkner a signé de beaux, de bons, et de sensibles textes: «Banjo la guitare», «Doris», «Chus fauché», et quelques autres.

Aujourd'hui Stephen Faulkner reprend la route; il projette de séjourner deux mois en France disant-il en décembre dernier sur les ondes de la radio communautaire CIBL-MF; et il **œuvre seul ou avec un de ses amis et excellent guitariste, Red Mitchell**.

Pour rejoindre Stephen Faulkner: **514-849-7864**.



LE ROY ET LA REINE PRIS EN FLAGRANT DÉLIT

Le 18 janvier, il s'est posé, au Devoir, un geste de censure. La chose se faisait de plus en plus rare...

En fait, dans les cercles initiés, on ne l'évoquait plus, ou presque, qu'en faisant référence à un passé de plus en plus lointain. À une époque où les souverains dans ce secteur comme dans les autres, avaient encore une sorte de droit de vie ou de mort sur leurs sujets ou sur leurs œuvres.

C'est que la chose, au fil des ans et des conquêtes syndicales, entre autres, s'était transformée.

La censure, puisqu'il faut appeler la chose par son nom, n'était pas disparue, cependant. Elle avait subi certaines transformations; elle s'était en quelque sorte adaptée aux goûts de l'époque. Suprême raffinement, on en était arrivé au stade où on se l'appliquait à soi-même. C'est du moins le diagnostic posé par des militants et des militantes du milieu de l'information. Auto-censure, résultat d'une multitude de pressions, autrement plus morales que physiques...

Nous en étions là jusqu'au 18 janvier. Qui marque un point tournant. Dans l'euphorie des fêtes marquant le 75^e anniversaire de l'institution, dans le respect des traditions qui se perdent et qu'il fallait restaurer, le directeur et la rédactrice en chef du vénérable quotidien, ne reculant devant rien pour satisfaire aux pressions qu'on devine, y allaient d'une vigoureuse mise au point. Avec une vigueur qui se voulait à la hauteur de celle de l'éditorialiste Jean-Claude Leclerc qui, la veille, avait pris la défense des jeunes assistés sociaux. Dans un texte qui, lui aussi, renouait avec une longue tradition qu'on croyait en passe de se perdre dans ce journal, celle d'appeler les choses par leur nom. Surtout dans les cas où cela risque de chatouiller le socle des puissants et des bien nantis, hauts fonctionnaires, bureaux d'ingénierie et d'avocats-conseils. Pour parler crû, de brasser l'auge à cochons.

Le Syndicat du Devoir a réagi. «Cela ne s'explique que par les pressions faites (...) par certains groupes mécontents de l'article». La FNC, à laquelle est affilié le syndicat, rappelait le message livré au récent congrès de la fédération par l'un des plus prestigieux journalistes des temps présents, Claude Julien, du Monde diplomatique, à savoir qu'une presse soucieuse de sa mission ne doit pas être asservie aux puissances d'argent et au pouvoir politique. Le président de la CSN, sans détour, déclarait ceci: «C'est un geste de censure, rien de plus. À l'exception qu'il est plus clairement posé que d'habitude. Qu'il est moins subtil».

Souverain, le directeur commente tout cela. Pour la CSN, tout est toujours blanc ou noir. Mais quand, trois jours plus tard, la Fédération des journalistes du Québec (FPJQ) condamne à son tour le geste de la direction du Devoir, la rédactrice en chef condescend à livrer au quotidien du peuple (le Journal de Montréal) une partie de ses états d'âme: le fond n'est pas en cause.

En passant, dans son jugement portant sur les commentaires du syndicat, de la fédération et de la confédération, le souverain avait-il à l'esprit la sentence de La Fontaine.

*Selon que vous serez puissants ou misérables
Les jugements de Cour vous feront blancs ou noirs.*

On pourrait au moins s'entendre sur les couleurs...

28-29-30-31

MARS

EN MARCHÉ VERS LE CONGRÈS D'ORIENTATION

Depuis le mois d'août, 12 comités de travail, un comité-synthèse, un comité de politiques, l'exécutif de la CSN, le comité des responsables des équipes, au moins 75 salarié-es, élu-es, ressources externes se sont mis à la réflexion, à la production, ont tenu des réunions, ont lu, ont écrit, ont discuté, ont fourni aux secrétaires et président-es de fédérations et de conseils centraux de la matière à réflexion, à lecture et à discussion. Tous les salarié-es ont pu brasser le tout pendant deux jours, en septembre et en janvier. Les politiques l'ont fait en août, en septembre, en novembre, en décembre, en janvier, et c'est pas fini. Il y en a qui écrivent, d'autres qui pensent, d'autres qui pensent à ce que les autres devraient écrire. Il y en a qui pensent à ce que le monde voudrait voir au prochain congrès, pour que ce soit le fun.

Bref, la CSN est en effervescence. Dans les prochaines semaines, ce sont les fédérations et conseils centraux qui vont s'animer. Avec aussi le plus grand nombre possible de syndicats.

* Si vous avez des suggestions géniales pour un thème (celles-là seules seront prises en considération), prière de les adresser à Suzanne Leduc, adjointe à l'exécutif, dernier étage, 1601 de Lorimier, Montréal, ...

